



## Droits suite à licenciement

-----  
Par Alex6059

Bonjour

J'ai 2 employeurs ,1 temps plein,et un partiel 48h par mois .Je risque d'être licencié pour motif médical,suite à des restrictions par le médecin du travail.Conservant mon temps plein,quels sont mes droits ?peut il y avoir des indemnités pour compenser ma perte d'emploi ?

Pour information, embauché en mars 2022, j'ai eu ma visite médicale d'embauche le 12 octobre,est ce légal ?

-----  
Par tang

Bonjour,

Suite à la visite medicale vous serez licencié uniquement pour le travail à temps partiel ? et pas pour le temps plein ?

-----  
Par Alex6059

Oui , seulement le temps partiel,car c'est un autre employeur.Si mon employeur principal me licencierait pour le même motif,ce sera encore pire , j'ai 59 ans ...